



Postulat - 23_POS_30 - Yvan Pahud et consorts - Soutenons nos sociétés de musique et de chœurs !

Texte déposé :

Postulat

Soutenons nos sociétés de musique et de chœurs !

L'Association des musiques a décrété l'année 2023 comme « l'année des musiques Suisse »

Le canton consacre des sommes importantes à la culture ainsi qu'à la formation des professionnel(le)s de la culture et c'est bien. Mais il est une catégorie d'actrices et d'acteurs importante de notre culture et de notre patrimoine qui sont les oubliés et qui en souffrent.

Nos sociétés de chant et de musique rassemblent des femmes, des hommes et des enfants de tous âges, de toutes professions et de toutes conditions sociales. Leur rôle dans le bien-être de nos populations est loin d'être négligeable.

En effet chanter ou jouer d'un instrument en groupe favorise la sécrétion d'endorphine qui est considérée comme l'hormone du bonheur. En plus de provoquer du plaisir l'endorphine permet au cerveau de se décharger des effets des hormones de stress.

Chanter ou jouer d'un instrument en groupe est donc bénéfique pour la santé !

Aujourd'hui, les directrices et directeurs de formation musicale sont des professionnels rémunérés comme tels. Les frais liés à la direction représentent la majeure partie des budgets de ces sociétés.

Il est passé depuis longtemps le temps où l'on engageait un instituteur à condition qu'il accepte de diriger le chœur mixte et de fonctionner comme secrétaire du conseil général.

Si les communes soutiennent souvent leurs sociétés efficacement, ces sociétés doivent s'ingénier à multiplier les manifestations pour essayer de boucler leur budget.

Alors, les membres actifs, en plus de ce qu'elles ou ils apportent à notre culture font du bénévolat lors de manifestations et doivent s'acquitter de cotisations souvent importantes.

Comme évoqué plus haut, la principale difficulté pour ces sociétés se trouve dans la recherche de directrice, directeur, chef de chœur ainsi que les finances y relatives.

Sachant ce que représente nos sociétés de musiques et de chants pour le maintien de nos traditions et pour la santé, les postulants invitent le Conseil d'Etat à étudier l'opportunité de les soutenir, par la mise en place, par exemple, de conditions cadres permettant la pérennisation de celles-ci. Un soutien financier pour les directions de chœurs pourrait également être apporté par un rééquilibrage ou une augmentation légère du budget de la culture en faveur de ces sociétés si précieuses et qui tendent à disparaître.

L'Auberson, le 04.04.2023

Yvan Pahud

Député

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Alette Rey-Marion (UDC)
3. Andreas Wüthrich (VER)
4. Cédric Roten (SOC)
5. Cédric Weissert (UDC)

6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Charles Monod (PLR)
8. Cloé Pointet (V'L)
9. Daniel Ruch (PLR)
10. Denis Dumartheray (UDC)
11. Fabrice Neyroud (UDC)
12. Fabrice Tanner (UDC)
13. Gérard Mojon (PLR)
14. Jean-Bernard Chevalley (UDC)
15. Jean-Marc Udriot (PLR)
16. José Durussel (UDC)
17. Josephine Byrne Garelli (PLR)
18. Laurence Bassin (PLR)
19. Mathieu Balsiger (PLR)
20. Muriel Thalmann (SOC)
21. Nicola Di Giulio (UDC)
22. Nicolas Bolay (UDC)
23. Nicolas Glauser (UDC)
24. Patrick Simonin (PLR)
25. Philippe Liniger (UDC)
26. Pierre-Alain Favrod (UDC)
27. Pierre-André Romanens (PLR)
28. Stéphane Jordan (UDC)
29. Sylvain Freymond (UDC)
30. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
31. Thanh-My Tran-Nhu (SOC)
32. Thierry Schneiter (PLR)
33. Valérie Zonca (VER)